

Protocole sanitaire :

Dispositions de l'Association Philotechnique septembre 2020

Préambule

La situation sanitaire de ces derniers mois nous a conduit à réfléchir à l'organisation de nos services.

Ce protocole vise à régir les interactions de la rentrée 2020-2021 et peut être amené à être modifié selon les circonstances et l'évolution de la pandémie.

L'Association Philotechnique ce sont des cours mais aussi une grande convivialité. Nous savons que nous pouvons compter sur le civisme de chacun pour en appliquer les règles et garder le plaisir de nous retrouver chaque semaine !

L'état d'urgence a pris fin le 10 juillet toutefois certaines précautions doivent perdurer.

Le présent protocole a été établi le 28 juillet et mis à jour au 1^{er} puis le 25 septembre 2020.

Il a été visé par la médecine du travail.

Il peut être amené à subir des modifications à tout moment en fonction de l'état de la crise sanitaire.

Nouvelles conditions d'inscriptions :

1. L'inscription au cours implique l'acceptation de l'annexe du règlement intérieur appelé « Protocole sanitaire de l'Association Philotechnique 2020 », disponible sur simple demande.
2. En cas de risque sanitaire avéré ou de grève des transports, l'association peut être amenée à dispenser un ou plusieurs cours en ligne.
3. Un-e auditeur-trice ne peut en aucun cas assister à un cours auquel il-elle n'est pas inscrit-e.
4. Pour changer de cours, il convient d'en faire la demande à l'avance à l'accueil de l'Association.
5. L'inscription au cours se fait à titre personnel. Elle n'est pas cessible à un tiers.
6. La Philotechnique se réserve le droit d'annuler tout cours dont l'effectif est jugé insuffisant – cotisation et droits peuvent, dans ce seul cas, être remboursés.
7. **En aucun cas – sauf point 6 – cotisation et droits au cours ne seront remboursés (même partiellement)**

I - Organisation des tests et inscriptions :

Précautions sanitaires

1. Les tests et inscriptions se font dans les locaux de l'association sur rendez-vous en ligne
2. L'obligation du port du masque est la règle de la part du personnel, des bénévoles et du public
3. Les portes restent ouvertes, les fenêtres sont ouvertes 15 mn toutes les heures
4. Il est demandé aux bénévoles à leur arrivée de se laver ou désinfecter les mains avec du gel/liquide hydroalcoolique
5. Il est demandé au public de se désinfecter les mains avec du gel/liquide hydroalcoolique à l'entrée du 3^{ème} étage
6. Les feuilles de test sont jetées après utilisation
7. Chaque personne passant le test peut utiliser du désinfectant pour nettoyer son espace de travail
8. Dans la salle de saisie (313), les claviers et espaces de travail sont nettoyés entre chaque bénévole, la salle est aérée régulièrement et un dispositif-barrière transparent est mis en place entre le bénévole et le public
9. Les bureaux administratifs sont aérés régulièrement et un dispositif-barrière transparent en plexiglass est mis en place
10. Dans les salles de correction des tests, du gel hydroalcoolique et du désinfectant sont mis à disposition. L'éloignement des tables permet une distance sociale de plus de 1m50

Mise en place

1. Les bénévoles accueillent le public et les dirigent en salle de test (311) –
 - 1 bénévole + 12 personnes maximum
2. Après la passation du test écrit, les bénévoles dirigent le public vers les salles de correction (301, 312 et 309) – les futurs inscrits y remplissent le formulaire
 - 1 bénévole + 4 personnes par salle maximum
3. Après la correction et le remplissage du formulaire. Elle a été réaménagée afin de respecter les distanciations sociales.
 - 2 pôles de saisie
4. Pas d'oraux en présentiel sauf pour les nouvelles inscriptions en cours de Français

II- Organisation des cours

Précautions sanitaires :

1. Port du masque obligatoire dans l'ensemble des locaux
2. Réduction du nombre d'élèves par salle
3. Mise à disposition de gel/liquide hydroalcoolique
4. Mise à disposition de désinfectant et papier absorbant pour nettoyer les espaces de travail
5. Fermeture de la bibliothèque
6. Accès interdit de la salle des professeurs aux auditeurs
7. Professeurs équipés de visières et masques. Masque obligatoire pour les auditeurs.
- 8. En cas de risque sanitaire avéré ou de grève des transports, l'association peut être amenée à dispenser un ou plusieurs cours en ligne qui ne pourront pas faire l'objet de remboursement.**

L'arrivée dans le bâtiment et le sens de circulation

- L'association n'étant pas en mesure d'en assurer un usage dénué de risque, la bibliothèque est provisoirement fermée.
- La salle des professeurs est strictement interdite aux auditeurs.
 1. Le port du masque est obligatoire
 2. La montée dans les étages se fera par l'ascenseur. 2 personnes par ascenseur maximum.
 3. La descente des étages se fera par les escaliers en respectant la distanciation sociale de 1 mètre.
 4. Un marquage au sol permet de repérer le sens de circulation

Les salles de classes

1. Il est demandé aux auditeurs d'arriver à l'heure juste pour éviter les rassemblements devant les salles de classe.
2. Les portes des classes sont ouvertes à l'heure du cours et le resteront 15 mn après le début du cours afin d'éviter les manipulations de poignées de portes.
3. Les salles de classes sont aérées entre chaque cours.
4. Les salles de classes sont réaménagées de façon à garantir une distance de 1 mètre latéral entre les auditeurs.
5. Il est demandé à chaque auditeur de se désinfecter les mains avec du gel/liquide hydroalcoolique mis à disposition dans chaque salle de cours.
6. Du désinfectant et du papier absorbant sont mis à disposition dans chaque salle de cours. Les auditeurs sont responsables de la désinfection de leur espace de travail (table et chaise).
7. Il sera demandé aux auditeurs de limiter au maximum leurs déplacements au sein du bâtiment.
8. Les salles de classe ont fait l'objet d'un aménagement spécifique lié à la pandémie, permettant de prendre en compte la distanciation sociale mi-juillet. Cette réorganisation a été validé par les services de la mairie dédiés le 18 septembre.

III - Le Personnel

La salle des professeurs

1. Port du masque et/ou visière obligatoire
2. Interdiction renforcée de l'entrée des auditeurs
3. Aération régulière de la salle
4. Liquide de désinfection et papier absorbant à disposition
5. Gel/liquide hydroalcoolique à disposition
6. Planning de photocopies – utilisation du gel/liquide hydroalcoolique avant l'utilisation du photocopieur – pas de désinfection au liquide désinfectant du tableau tactile du photocopieur sous peine d'endommager le matériel. Désinfection à l'alcool uniquement.
7. Dématérialisation des fiches de présence et envoi hebdomadaire

Les bureaux administratifs

Ils sont équipés de Gel/liquide hydroalcoolique ainsi que d'une barrière de protection transparente en plexiglass.

Ils sont aérés régulièrement.

IV - Diffusion et affichage :

- Affichage A3 des flyers gestes barrière de « Santé publique France » à chaque étage en français, anglais et espagnol.

L'annexe du règlement intérieur est intitulée « Protocole sanitaire : dispositions de l'Association Philotechnique septembre 2020 » avec la mention « protocole étant amené à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. »

Le présent protocole est :

- Présenté aux professeurs lors de la réunion du 8 juillet
- Voté en bureau et/ou CA
- Indiqué dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Mis en ligne et en accès libre sur le site internet de l'association
- Affiché à l'accueil du 3^{ème} étage
- Affiché dans la salle d'inscriptions, salle des professeurs et dans les bureaux
- Envoyé sur demande
- Indiqué avec la confirmation des inscriptions et avec la mention « acceptation du protocole sanitaire dès la signature du formulaire ».
- Inclus dans le formulaire des nouveaux auditeurs ainsi que dans le reçu de paiement.

V - Cellule d'écoute ou d'information

Le personnel et les auditeurs peuvent contacter les cellules d'écoute nationales :

- Le numéro vert du gouvernement 0800.130.000
- Le dispositif « Croix Rouge écoute » au 0800.858.858

Au niveau local :

- Croix rouge Boulogne : <https://hautsdeSeine.croix-rouge.fr/boulogne/>
11 RUE DE CLAMART - 01 46 21 53 56 - ul.boulogne@croix-rouge.fr
- Page de la ville : <https://www.boulognebillancourt.com/infos-coronavirus/sante>